Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 52 (1944)

Heft: 26

Vereinsnachrichten: Schweizerischer Samariterbund = Alliance suisse des Samaritains

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizerischer Samariterbund
Alliance suisse des Samaritains

Mitteilungen des Verbandssekretariates
Communications du Secrétariat général

Samariterhilfslehrerkurse 1944

Ausser dem Kurs in Binningen, für welchen die Anmeldefrist abgelaufen ist, werden dieses Jahr noch folgende Hilfslehrerkurse stattfinden:

Kursort	Vorprüfung	Kurs	Schluss der Anmeldefrist
Luzern	Samstag, 5. August	25. August bis 3. Sept.	26. Juli
St. Gallen	Sonntag, 6. August	1. bis 10. September	27. Juli
Herzogenbuchsee	Sonntag, 27. August	22. Sept. bis 1. Oktober	17. August
Chur	Sonntag, 1. Oktober	20. bis 29. Oktober	21. Sept.

Der Kurs in Chur musste gegenüber dem früher angegebenen Termin hinausgeschoben werden. Diejenigen Sektionen, welche Kandidaten in den einen oder andern Kurs abzuordnen wünschen, werden ersucht, Anmeldeformulare beim Verbandssekretariat zu verlangen.

Wir mussten in letzter Zeit mehrmals Anmeldungen von zu jungen Kandidaten zurückweisen. Die Sektionen bitten wir zu beachten, dass nach dem neuen Regulativ das Mindestalter auf 25 Jahre angesetzt ist. Gemäss Beschluss des Zentralvorstandes haben wir uns an diese Vorschrift zu halten und können Gesuche um Zulassung jüngerer Leute der Konsequenzen wegen nicht berücksichtigen. Wir bitten also, uns keine Leute unter 25 Jahren anzumelden. Im weiteren bitten wir, die Anmeldetermine unbedingt einzuhalten. Verspätete Anmeldungen können nicht berücksichtigt werden.

Notre Assemblée des délégués à Lucerne
(Suite et fin)

Le colonel-brigadier Vollenweider salue l'assemblée en qualité de *Médecin en chef de l'Armée* et apporte aux samaritains les salutations de notre vénéré Général. Le chef du Service de santé de l'Armée rend hommage au développement de l'Alliance suisse des Samaritains ainsi qu'au travail qu'elle accomplit. Il mentionne que la plupart des membres de notre institution sont incorporés dans l'une ou l'autre des formations militaires existantes, soit en accomplissant leur service actif, soit en étant incorporés à des formations auxiliaires, au S. C. F., à la défense aérienne passive, au service sanitaire des G. L. ou encore aux Services de secours en cas de dommages de guerre. Avec anxiété, l'orateur constate, qu'à l'heure actuelle, les effectifs des détachements des E. S. M. et des trains sanitaires accusent un manque de plus de 1800 samaritaines. Il est du devoir de la C. R. S. et de l'A. S. S. de combler ce vide. Grâce aux travaux préliminaires effectués par l'A. S. S. longtemps avant le début des hostilités, les effectifs étaient au complet lors de la mobilisation. Pour divers motifs, notamment pour des raisons de santé ou de famille, il dut être donné suite à de nombreuses demandes de licenciement. Les inscriptions nouvelles ne parvinrent toutefois pas à combler les lacunes qui s'étaient produites. Une autre cause importante est l'emploi massif du personnel samaritain dans d'autres organisations qui, elles aussi, remplissent des missions de premier ordre au service de notre pays. Lorsque, en 1940, fut créé le S. C. F., on procéda à l'affiliation de tous les détachements féminins existants au sein de cette nouvelle organisation. L'orateur ne considère pas comme étant un état idéal le fait que les détachements de samaritains soient subordonnés au S. C. F. Malgré une propagande très intense, cette organisation n'est pas à même de combler les vides des effectifs des détachements des E. S. M. C'est pourquoi, la C. R. S. et l'A. S. S. doivent essayer d'obtenir le personnel manquant. Le Médecin en chef de l'Armée émet l'avis que le personnel des secours sanitaires volontaires (gardes-malades, samaritaines, etc.) devrait être détaché à nouveau du Service complémentaire féminin de l'Armée et que la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des Samaritains devraient recouvrer toutes leurs compétences. Il existe de nombreuses femmes et jeunes filles qui se mettraient volontiers au service de la Croix-Rouge, mais qui ne désirent pas faire partie du S. C. F. La formation du personnel sanitaire ne doit pas être affaire du S. C. F. Des cours d'introduction pour SCF ne sont pas nécessaires au personnel des secours sanitaires volontaires. La formation militaire exigée peut être acquise dans un E. S. M. Le Médecin en chef de l'Armée termine ses considérations en laissant entrevoir qu'il adressera une requête en ce sens au commandement de l'Armée. Puis, dans un pressant appel, il recommande à l'assemblée de continuer à chercher des forces volontaires pour le Service sanitaire auxiliaire. Que chacun reconnaisse un devoir impérieux dans l'accomplissement futur des tâches de guerre. De vifs applaudissements sont le témoignage que l'assemblée est d'accord avec les principes fondamentaux du chef du Service de santé de notre Armée.

Le président central remercie ces explications et promet que partout nous voulons faire de la propagande, afin que nos samaritaines se mettent à disposition dans la mesure de leurs possibilités.

M. P. Hertig fait, en français, un résumé de cet exposé, accueilli également par de vifs applaudissements.

Revision du règlement pour postes samaritains permanents..

Une nouvelle impression s'étant avérée nécessaire, la direction de notre institution s'est vu obligée de soumettre ce règlement à une revision. Des modifications d'ordre fondamental n'ont pas été apportées. Il a été procédé uniquement à l'adjonction de quelques compléments et à la nouvelle rédaction de certains articles, dans le but d'adapter le règlement aux circonstances actuelles. Sans discussion, l'assemblée décide de traiter, article par article, le projet soumis. Le nouveau règlement ne faisant l'objet d'aucune observation, est admis à l'unanimité sous la forme présentée.

Le Dr. Wey, conseiller national et président de la Ville, nous apporte, au nom du Conseil d'Etat du canton et de la Municipalité de la ville de Lucerne, le salut de bienvenue de ces autorités. Il est heureux de constater la tournure disciplinée qu'ont pris jusqu'à maintenant nos délibérations et il encourage la communauté samaritaine à rester fidèle à ses idéaux, pour le bien de notre peuple et de notre patrie. L'assemblée témoigne sa vive sympathie par de chaleureux applaudissements.

Puisque, lors de précédents congrès, le temps était généralement trop limité pour que les délégués puissent s'exprimer sur tel ou tel point, il a été prévu, à cette assemblée, en première partie déjà, un tractandum «*Propositions et suggestions*». La parole n'étant pas demandée au prime abord, le secrétaire général prie les délégués de bien prendre soin de leur carte de vote qui devra faire office dimanche également. Puis, suivent encore quelques autres communications d'ordre administratif. Il recommande aussi la participation aux cultes du dimanche matin fixés à 7.00 heures à l'intention toute particulière des samaritains.

Revenant à une motion qui nous était parvenue il y a quelques temps déjà ayant pour objet de rappeler à nouveau aux présidents leurs devoirs, le secrétaire général dit que pour être un excellent président, il faut remplir les trois conditions suivantes:

1. Lire exactement et immédiatement les communications du Secrétariat général publiées dans l'organe officiel «La Croix-Rouge».
2. Lire avec toute l'attention nécessaire et très exactement les circulaires venant d'Olten.
3. Suivre toutes les instructions faisant l'objet de nos publications et de nos circulaires, et ceci dans les délais fixés.

Le *président de la Croix-Rouge suisse, le colonel-divisionnaire de Muralt,* présente les salutations de cette institution. Il rend un hommage tout particulier aux plus des 100.000 interventions des samaritains, ce qui porte à près de 300 par jour les premiers secours donnés. Puis il exprime sa vive reconnaissance à l'Alliance suisse des Samaritains pour le travail qu'elle fournit. L'orateur espère que nous serons épargnés des horreurs de la guerre, renvoie toutefois aux tâches qui nous incomberont par la suite et dont il cite les suivantes: continuation et achèvement de l'œuvre commencée en faveur du Secours aux enfants, aide aux rapatriés et aux réfugiés, ainsi que l'aide d'après-guerre en général comme elle a du reste déjà été envisagée par le Conseil fédéral. Ces paroles sont accueillies très favorablement et de vifs applaudissements en sont le témoignage.

Le président de la Commission administrative du Comité suisse de la Fête nationale, M. Mario Musso, nous apporte les salutations de cette institution et les remerciements pour la collaboration continue des samaritains. Il encourage ces derniers à collaborer efficacement à l'action de la Fête nationale de cette année dont le produit sera versé en faveur de la C. R. S. Il exprime ensuite l'espoir de pouvoir, d'ici quelques années, faire bénéficier à nouveau l'A. S. S. du produit d'une future action de la Fête nationale. Par de très chaleureux applaudissements, l'assemblée donne libre cours à son entière sympathie.

Ces aimables paroles sont remerciées de la table du Comité central et un appel est lancé immédiatement à la communauté samaritaine, lui demandant de collaborer de toutes ses forces, conformément aux instructions des personnes de confiance du Comité de la Fête nationale, afin que l'action de cette année remporte un plein succès.

La discussion continue d'être ouverte sous «Propositions et suggestions». M. A. Monbaron, La Chaux-de-Fonds, prend la parole et se plaint qu'il existe encore actuellement, à Grandson, un hôtel du nom de «La Croix-Rouge», bien que ceci soit interdit par une loi fédérale relative à la protection du nom et du signe de la Croix-Rouge. Le Médecin-chef de la Croix-Rouge, le colonel Remund, répond que les démarches nécessaires sont faites afin que cette désignation disparaisse.

Sämtliche **Medizinalwässer**
Tafelwässer
immer frisch und vorteilhaft

Vereinigte Mineralwasserfabriken Bern AG., Bern
Chutzenstrasse 8 Telephon 5 11 91

La proposition de M. Fritz Richner, Brugg, ayant pour objet la tenue de notre assemblée des délégués à une époque moins avancée de l'année est recueillie afin de pouvoir être étudiée.

M. G. Huwyler, Zug, désire que des précisions soient données au sujet du droit de disposition sur le matériel des sociétés de samaritains. Le secrétaire général cite le texte de l'art. 19 de l'ordonnance II du Département fédéral de l'économie publique sur la création de postes de secours et la préparation de matériel sanitaire pour la population (octroi des subsides fédéraux) du 4 septembre 1943, qui dit ceci:

«Le matériel sanitaire appartenant à la Croix-Rouge suisse et aux institutions qui lui sont affiliées (en particulier à l'Alliance suisse des Samaritains) ne peut être imputé sur le matériel sanitaire mis à la disposition de la population.»

Selon ces dispositions, les communes qui ont l'obligation de créer des postes de secours et de préparer du matériel sanitaire pour la population selon l'arrêté du Conseil fédéral du 29 juillet 1943 ne peuvent pas tout simplement prendre en considération le matériel existant des sociétés de samaritains, mais elles doivent se procurer du matériel en propre. Cependant, dans une circulaire envoyée à différentes sections le 15 septembre 1943, en réponse à leurs questions, le secrétaire général émettait l'avis suivant: si des communes ont alloué des subventions notables aux achats de matériel de sections de samaritains, elles ont le droit de prétendre tout au moins à une partie du matériel, proportionnellement aux subsides qu'elles ont accordés, afin de le prendre en considération dans le contingent qu'elles doivent mettre à disposition conformément à l'arrêté du Conseil fédéral ci-dessus mentionné. En principe, il appartient au Médecin-chef de la Croix-Rouge de disposer du matériel sanitaire des sociétés de samaritains. En cas de guerre, c'est l'officier sanitaire responsable qui en disposerait dans le secteur qui lui est attribué. Le Médecin-chef de la Croix-Rouge, le colonel Remund, confirme, qu'en principe, le matériel des sociétés de samaritains doit être à disposition pour les besoins de l'Armée, mais qu'il reste en lieu et place et, qu'en temps de guerre, il sera utilisé où nécessité il y a.

A 18 h. 30, le président central déclare close la première partie de notre assemblée des délégués, non sans exprimer ses remerciements à tous, tant pour leur présence que pour tout l'intérêt apporté.

Après le souper dans les différents hôtels, plus de 1000 personnes se retrouvèrent au Palais des Beaux-Arts et des Congrès pour assister à la soirée récréative. Le Comité d'organisation présenta à tous ses hôtes un programme récréatif très varié. Le couronnement de ces productions fut une pièce intitulée «Mission helvétique» de W. A. Rogger, jouée par les acteurs lucernois sous la régie de Walter Bucher, incarnant le sens et le rôle de la Suisse libre. Des applaudissements frénétiques suivirent. Des productions de la fanfare des Bourgeois et des petits chanteurs lucernois agrémentèrent la soirée. Tout le programme a parfaitement joué et a laissé une excellente impression. Sur toute la ligne, il a tenu un niveau élevé.

Dimanche matin, une journée splendide attendait tous ceux qui s'étaient rendus à Lucerne. Les cultes organisés à l'intention des samaritains furent bien fréquentés, ce que nous voulons retenir avec satisfaction.

L'ouverture de la seconde partie de notre Assemblée des délégués débute à 8 h. 30 au cinéma «Capitole», par deux marches pleines de verve jouées par la fanfare des Bourgeois. Le président central salue les hôtes présents et les délégués, sur quoi le secrétaire général donne connaissance de la lettre du Conseiller fédéral Ph. Etter qui s'excuse de ne pouvoir participer à nos délibérations.

Le nombre des présences s'est encore accru et compte à l'assemblée de dimanche: 429 sections avec 625 délégués ayant droit au vote, 18 associations avec 18 délégués ayant droit au vote, au total 447 sociétés avec 643 délégués, participation jamais encore atteinte jusqu'à maintenant.

Avec les nombreux hôtes, l'assemblée comptait environ 1000 personnes.

Le premier tractandum de l'assemblée de dimanche consiste en *la remise de la médaille Henri Dunant.* Cette cérémonie fut agrémentée par de belles productions de la fanfare des Bourgeois. M. Scheidegger, président central, communique ensuite que la médaille sera remise cette année, sur proposition directe du Comité central, à trois personnalités. Ce sont (ordre suit au hasard) le *Dr Paul Gut, St. Moritz,* en signe de reconnaissance pour les services rendus à la cause du secourisme par l'édition du livre «Secours et hygiène pour skieurs et alpinistes»; le *prof. Dr F. Zollinger, Zurich,* en témoignage de gratitude pour sa collaboration au manuel «Le samaritain au secours du blessé», manuel qu'il a conçu avec feu le prof. Dr P. Clairmont; le *Dr Ch. Miéville, Vevey,* en signe de profonde gratitude pour l'excellent enseignement inculqué dans toute une série de cours pour moniteurs-samaritains. Suivent les personnes proposées par les sections qui, sous les applaudissements de l'assemblée, viennent recevoir cette distinction des mains de notre président central. Au total, 168 personnes furent honorées de la médaille. Pour terminer la cérémonie, M. Scheidegger exprime encore une fois à tous ces éminents collaborateurs de notre œuvre les remerciements les plus sincères pour leur dévouement désinteressé.

Le Dr *P. Gut,* St-Moritz, exprime sa reconnaissance pour l'honneur dont il vient d'être l'objet, ce qui l'a profondément touché. Il fait allusion au fait que lui-même a pu bénéficier, dans un grave accident, des soins judicieux de samaritains qui lui sauvèrent la vie. Puis il rend hommage à l'esprit démocratique qui règne au sein de l'Alliance suisse des Samaritains. Il constate avec plaisir que l'entête de notre papier à lettres est rédigée dans les quatre langues nationales. Par d'originales paroles de remerciement, il termine ses amusantes considérations.

Election d'un vérificateur de comptes. Le mandat de M. Eugène Pfeiffer, Schaffhouse, prend fin avec l'assemblée d'aujourd'hui. Les plus sincères remerciements lui sont adressés pour les services rendus. M. H. Sturzenegger, président de la S. d. S. de Bühler, employé postal à Gais, est élu à l'unanimité en qualité de nouveau reviseur de comptes.

La *ville de St-Gall* est choisie à l'unanimité comme *lieu de notre prochain congrès.* Mademoiselle M. Strobel, présidente de l'Association des samaritains de la ville de St-Gall, exprime sa reconnaissance pour ce choix unanime et espère qu'il sera possible de tenir notre prochaine assemblée dans une ère de paix.

Le *colonel Remund, Médecin-chef de la Croix-Rouge,* attire l'attention de l'assemblée sur la situation politique actuelle qui nous oblige d'avoir toujours l'œil ouvert et de ne pas faiblir dans nos préparatifs. Nous voulons nous occuper des problèmes d'après-guerre, dit-il, cependant nous ne pouvons pas tourner le dos aux tâches de guerre actuelles. Une étroite collaboration entre la Croix-Rouge et l'Alliance des Samaritains n'est pas seulement importante et nécessaire par les temps actuels, mais également pour la résolution des problèmes d'après-guerre. Personne ne sait ce qui nous attend. Nous devons compter avec le danger d'épidémies. En raison des dévastations immenses causées par la guerre, de la destruction des œuvres de la civilisation, l'aide que pourra apporter notre pays ne sera que modeste. Les secours que nous pourrons effectuer ne seront que les plus urgents. Le Médecin-chef de la Croix-Rouge termine son exposé en lançant un appel et exhortant les samaritains à tenir haut l'idée des premiers secours, la pensée de la Croix-Rouge, les idéaux de l'humanité. Il procède ensuite, personnellement, à la traduction française de ces considérations. De vifs applaudissements témoignent que les paroles prononcées par notre Médecin-chef de la Croix-Rouge ont trouvé l'entière approbation de l'assemblée. Le président central remercie chaleureusement le colonel Remund de son exposé.

Sous tractandum «Communications», des explications sont données de la table du Comité central sur les points suivants:

a) Organisation de secours en cas de catastrophes. Il est spécifié tout particulièrement que nos sections doivent créer une telle organisation afin de pouvoir intervenir efficacement en cas de catastrophes civiles. Une attention toute spéciale sera vouée au système d'alarme. Deux organisations d'alarme doivent exister. L'une pour l'alarme des membres par téléphone lorsque celui-ci pourra être encore utilisé, l'autre en cas de non-fonctionnement de l'apparail, avec remise de l'ordre de marche par estafette cycliste ou pédestre. Avec un peu de bonne volonté, chaque section doit être à même de mettre sur pied cette organisation d'alarme. Toutes les personnes qui effectuent leur service à leur lieu de domicile même, mais non en dehors de celui-ci, peuvent en faire partie.

Par conséquent, peuvent y être attribués sans autre les membres de la défense aérienne passive et de la garde locale. On pourra compter avec la mise sur pied de la défense aérienne ou de la garde locale seulement lors de catastrophes de grande envergure. Leur mobilisation serait ordonnée par les soins du commandant de l'Arrondissement territorial compétent. Jusqu'à ce que cela soit effectué, les samaritains doivent faire preuve d'initiative et prodiguer, en toute hâte, les premiers soins. Si une catastrophe de telle envergure venait à se produire, exigeant la mobilisation de l'organisation de D. A. ou du service sanitaire des G. G., il va de soi que les membres incorporés à ces organisations devraient effectuer leur service au sein de l'organisation respective. A ce moment-là, l'organisation civile de nos sections en cas de catastrophes a rempli sa mission. En temps de guerre ou lors de violations de neutralité, les autorités militaires compétentes doivent prendre toutes mesures utiles. Jusqu'à leur arrivée cependant, les samaritains, de leur propre initiative, donneront les premiers soins, mais se conformeront par la suite aux ordres des instances militaires compétentes.

HUGUENIN
Le Locle
Médailleurs
DEPUIS 1868

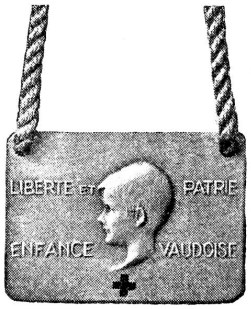

Médailles - Insignes - Plaques d'identité

L'organisation du *service de secours pour la population civile en cas de dommages de guerre* est affaire des autorités civiles. Souvent, cette organisation est appelée «Secours en cas de catastrophes», ce qui du reste prête à confusion dans bien des cas, faisant naître l'idée erronée que l'aide en cas de catastrophes est organisée par les autorités et que, par conséquent, nos sections n'ont plus rien à entreprendre dans ce domaine. Cette opinion est inexacte. C'est pourquoi, nous devons bien distinguer: *le Service de secours* pour la population civile, créé ou encore à créer par les autorités, est un service prévu pour la catastrophe *guerre* ou des bombardements et qui a pour mission de s'occuper en premier lieu des personnes sans abri. Par contre, l'organisation de secours en cas de catastrophes de nos sections de samaritains, elle, est réservée aux catastrophes *civiles*.

Les comités de nos sections sont instamment priés de bien vouloir prendre toutes mesures utiles. Ils doivent être conscients de la responsabilité qu'ils portent et prendre, par conséquent, les dispositions qui s'imposent.

La question est posée, si à Berne, outre l'organisation de secours en cas de catastrophes de la ville, les sections de samaritains doivent également prévoir une organisation d'alarme. Dans la réponse, il est dit que les associations de samaritains des villes sont libres de créer une organisation, selon les besoins, en adaptation aux circonstances locales.

b) Assurance-incendie. Le Comité central a étudié la possibilité de se procurer, à des conditions avantageuses, des polices à forfait pour l'assurance-incendie du matériel de nos sociétés de samaritains. Etant donné que les conditions diffèrent passablement d'un canton à l'autre, une réglementation collective et uniforme ne peut pas être envisagée. Il est toutefois recommandé aux sections de contracter, pour leur matériel, des polices assurance-incendie là où la chose ne serait pas déjà faite. En outre, il faut vérifier que, par les circonstances actuelles, le matériel soit suffisamment assuré.

c) Les délégués sont priés de collaborer à nouveau à la *diffusion de l'Almanach de la Croix-Rouge.*

d) Majoration de l'indemnité journalière pour notre assurance-accidents. Selon décision du conseil de fondation de la fondation «Caisse de secours et Assurance-accidents», le taux de l'indemnité journalière de notre assurance-accidents est majoré de 5 fr. à 6 fr., ceci en raison du renchérissement du coût de la vie. Le nouveau taux sera applicable dès le 1er juillet 1944. Les indemnités en cas de décès ou d'invalidité restent fixées à 5000 fr. dans chacun des cas.

e) Maintien de sections. Le secrétaire général cite le cas d'une section de samaritains dont les dirigeants avaient déjà décidé la dissolution et qui put être ramenée à la vie. Grâce aux efforts d'un moniteur-samaritain d'une section voisine, les membres du comité purent être convaincus de revenir sur leur décision et de ne pas liquider la société. Notre film sonore fut présenté et le résultat de cette propagande fut qu'un cours de samaritains put être organisé avec plus de 40 participants. La société fut ainsi sauvée. S'en référant à ce cas, le secrétaire général lance un pressant appel aux termes duquel, par les temps actuels, nous n'avons pas le droit de laisser s'éteindre une seule des sections existantes. Que par cet exemple, dit-il, le sens des responsabilités de tous les délégués soit stimulé et fortifié. La participation à l'Assemblée des délégués ne doit pas seulement être une partie de plaisir, mais doit signifier avant tout un devoir à remplir. C'est seulement à ces conditions que le but de nos congrès sera rempli.

f) Il est rappelé aux personnes chargées de l'administration de nos sections que des *formulaires* nous viennent très souvent en retour, à moitié remplis. Il est fort désirable, qu'à l'avenir, les rubriques soient remplies au complet et très exactement.

g) Le secrétaire général fait mention d'un *don en faveur de notre caisse de secours* qui nous a été remis sous une forme touchante. Il rend hommage au magnifique esprit qui naît du fait en question et encourage à se laisser influencer par de telles pensées samaritaines. Puis, il donne connaissance d'une émouvante lettre de remerciement de la part d'une présidente et demande à nos samaritains de bien vouloir, par des dons, penser à l'occasion à notre caisse de secours.

h) Il est vivement recommandé de participer à l'*Assemblée des délégués de la Croix-Rouge* du 18 juin à Olten.

i) Le Comité central a décidé d'organiser cet automne une *semaine de propagande* en faveur de la cause samaritaine. Cette manifestation n'a pas pour but de se procurer des moyens financiers, mais avant tout de propager l'idée du secourisme. Il est prévu de nommer une commission chargée d'étudier les détails de cette affaire. En temps opportun, nous donnerons à nos sections tous renseignements nécessaires, par publication dans notre organe officiel *La Croix-Rouge* et par circulaire. Il est recommandé de prévoir déjà maintenant des gens susceptibles de faire des exposés en public.

k) Seuls les membres actifs peuvent bénéficier de la *vente à prix réduit de matériel sanitaire.* Une vente au public n'est pas autorisée. Il est recommandé aux samaritains d'observer une certaine réserve lorsque nous leur faisons part de nos possibilités avantageuses d'acquisition.

l) Une attention toute particulière doit toujours encore être vouée à la *formation du service sanitaire des G. L.* Un nouveau crédit a été accordé dernièrement par l'Armée, tenant compte des besoins des divers arrondissements territoriaux. Des indemnités ne seront toutefois versées que pour la solde des dirigeants des cours qui auront été appelés militairement, ainsi que pour leur subsistance et leur logement et leurs frais de voyage éventuels. En outre, les manuels d'instruction sont délivrés gratuitement. Dans les communes astreintes au service de défense aérienne, la formation du service sanitaire de la G. L. incombe à l'organisation de la D. A. Il est fort souhaitable que les membres du service sanitaire de la G. L. complètent leur instruction en dehors du service. Les sociétés de samaritains offrent à cet effet les meilleures possibilités. En certains endroits, les membres du service sanitaire des G. L. sont tout simplement convoqués par ordre de marche à participer aux exercices des sociétés de samaritains. Dans ces conditions, une formation ultérieure bonne et judicieuse est garantie. Il est vivement recommandé de collaborer avec les organes de la G. L.

m) Les *membres de la D. A., catégorie sanitaire,* peuvent sans autre, en vertu de la formation qu'ils ont reçue, devenir membres actifs des sections de l'A. S. S.

n) Pour terminer ces diverses communications, le secrétaire général prie les samaritains de bien vouloir renvoyer prochainement, dûment remplis, les formulaires concernant l'état des membres actifs. Ces questionnaires sont nécessaires à l'établissement d'une statistique qui nous permettra d'établir partout où collaborent nos membres aux tâches au service de la défense du pays.

Sous tractandum «Divers», M. Blunier, Murgenthal, revient sur les explications données par le Médecin-chef de l'Armée. Il rend attentif au fait qu'il y a malheureusement nombre d'employeurs qui ne permettent pas volontiers à leur personnel de s'annoncer pour les secours sanitaires volontaires. Ce n'est pas encourageant pour une jeune fille de s'engager dans ce service au risque de perdre sa place. Certaines directions de firmes devraient faire preuve de plus de compréhension. L'orateur désire que, pour le recrutement d'un personnel plus conséquent, une obligation à effet limité soit décrétée.

La déléguée de la section Neuenkirch est de l'avis que les experts invités lors d'examens finals sont à traiter véritablement en qualité d'hôtes. Cette façon de penser devrait être mieux connue et plus répandue.

Sœur Louise Probst, présidente de l'Alliance suisse des gardes-malades transmet les salutations de cette organisation sœur et encourage à ne pas faiblir dans l'accomplissement de nos tâches.

Sur demande de *Mlle Nicole, Bienne,* il est communiqué que, cette année-ci, des *conférences des présidents* n'auront pas lieu. Le Comité central ne considère pas comme nécessaire l'organisation de telles conférences maintenant que l'Assemblée des délégués a été répartie sur deux journées et qu'il y a possibilité de s'y exprimer.

M. G. Ingold, Binningen, exprime au nom de tous les samaritains, pour le travail accompli, les remerciements les plus chaleureux aux organes de notre Alliance, au secrétaire général et au personnel.

Au nom des bénéficiaires de la médaille Henri Dunant, Mme Wüthrich, Etziken, remercie pour l'honneur qui vient d'être rendu. Elle propose de procéder à une collecte en faveur de la caisse de secours. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Effectuée lors du banquet, la collecte rapporta la coquette somme de fr. 711.78. Nous adressons les remerciements les plus sincères à l'initiatrice de cet acte ainsi qu'à tous les généreux donateurs.

Pour terminer, le président central fait appel aux délégués et aux hôtes, leur demandant de bien vouloir continuer à servir notre noble cause dans un véritable esprit de camaraderie et de collaboration sincère. Nous voulons tenir haut le vrai esprit samaritain. Unis sous la même bannière, que tous se dépensent de toutes leurs forces pour continuer à travailler pour notre chère Alliance des Samaritains, pour le bien de notre Armée et de notre chère patrie.

Sous les applaudissements frénétiques des participants, à 11 h. 30, le président central déclare close l'assemblée qui, tout au long de sa durée, s'est déroulée dans un bel esprit.

A 12 h. 00, le dîner en commun fut servi de façon remarquable tant au point de vue qualité que promptitude au Palais des Beaux-Arts et des Congrès. Au nom de l'Alliance des Samaritains, MM. J. Scheidegger, président central, et A. Seiler, vice-président, le premier en allemand, le second en français, remercient nos amis lucernois pour la brillante organisation de notre congrès. Nous pouvons avouer en toute tranquillité que l'Assemblée des délégués de Lucerne est une des plus belles que nous ayons vécue jusqu'à maintenant. Des remerciements tous particuliers reviennent au Comité d'organisation et, avant tout, à son président très initiateur, M. Inneichen, directeur, puis à tout son état-major de collaboratrices et collaborateurs qui, avec beaucoup d'habileté, ont rempli toutes les missions qui leur avaient été confiées. N'oublions pas d'adresser nos félicitations à tous ceux qui ont participé, d'une façon ou d'une autre, à la soirée récréative qui nous a été offerte et dont nous pouvons dire qu'elle était de premier ordre.

Le temps magnifique encouragea hôtes et délégués à se rendre sur le lac et à utiliser les funiculaires de montagne. La plupart des participants ont fait emploi des avantages notables que le Comité d'organisation avait pu obtenir pour diverses excursions. Il y avait tant de possibilités, qu'il en était difficile de faire son choix.

Nous sommes heureux de constater que tout a parfaitement joué à Lucerne et que nos amis samaritains ne purent remporter avec eux que de lumineux souvenirs des deux magnifiques journées passées en cette ville pittoresque. La manifestation entière a suivi un cours splendide.

Encore une fois, nous adressons nos plus sincères remerciements à nos collègues samaritains lucernois pour tout ce qu'ils nous ont présenté et pour tout le grand travail qui en est résulté.

Le rapporteur: *E. Hunziker.*

Sektions-Anzeigen - Avis des sections

Affoltern a. A. S.-V. Dienstag, 4. Juli, 20.00: Uebung im Kasino, Zeichnungssaal. Ueberraschung! Leitung: J. Widmann, Zürich.

Allmendingen-Rubigen. S.-V. Nächste Uebung: Mittwoch, 5. Juli, 20.00, in Rubigen.

Balterswil. S.-V. Uebung: Dienstag, 4. Juli, 20.00, im Schulhaus Balterswil. Bei dieser Gelegenheit möchten wir unsere Mitglieder an die Bezahlung des Jahresbeitrages pro 1944 erinnern. Für prompte Entrichtung desselben danken wir zum voraus.

Basel, Eisenbahner. S.-V. Samstag, 1. Juli, 20.00: Halbjahresversammlung mit Referat von Dr. med. Berger. Ort und Traktanden mit Zirkular.

Basel, Providentia. S.-V. Uebung: Montag, 3. Juli, 20.00, in der Providentia.

Basel, Samariterinnenverein. Dienstag, 4. Juli, 20.00, in der Aula der Steinenschule, praktische Uebung: Erste Hilfe bei Verkehrsunfällen.

Basel, St. Johann. S.-V. Die bereits angekündigte Uebung kann trotz den Schulferien Dienstag, 4. Juli, wie gewohnt im Pestalozzischulhaus durchgeführt werden. Lesen Sie bitte auch in den Schulferien die Zeitung genau nach. Sie finden immer eine Mitteilung darin. Wir haben Besichtigungen und Zusammenkünfte in Aussicht, die wir von Fall zu Fall an dieser Stelle bekanntgeben.

Bauma. S.-V. Da die Bergtour infolge grosser Schneemengen auf Ende Monat verschoben werden muss, findet die Uebung erst am 11. Juli statt.

Bern, Samariterverein. *Sektion Lorraine-Breitenrain.* Die nächste Uebung muss um acht Tage verschoben werden wegen Abwesenheit unseres Uebungsleiters. Am 18. Juli im Sekundarschulhaus Viktoriastrasse 71.

— *Sektion Stadt.* Uebung: Mittwoch, 5. Juli, 20.00, im Schulhaus Progymnasium. Bei schöner Witterung im Freien, darum bitte frühzeitig erscheinen. Sektionsfeldübung: Sonntag, 16. oder 23. Juli, nachmittags. Näheres siehe nächste Nummer «Das Rote Kreuz».

Bern, Samariterinnenverein. Donnerstag, 6. Juli, 20.00: Uebung im Schulhaus Monbijou, Sulgeneckstr. 26, im Arbeitszimmer, bei schönem Wetter im Park. Blutstillung und Verbände. Dies ist die letzte Uebung vor den Ferien. Flickabende für die Bäuerinnenhilfe nicht vergessen, jeweils Dienstagabend, Gutenbergstr. 4, 1. Stock rechts.

Bern, Henri Dunant. S.-V. 8. obligatorische Monatsübung: Dienstag, 4. Juli, 20.00, im Johannes-Kirchgemeindehaus. Thema: Diagnosekarten. Leitung: Frau Zbinden, Hilfslehrerin. Bei schönem Wetter im Freien. Der Strickabend für die Flüchtlingshilfe fällt in diesem Monat aus.

Bern, Kirchenfeld. S.-V. Sonntag, 2. Juli: Feldübung bei Muri unter der Leitung von R. Meyer. Treffpunkt bei der Station Bern-Kirchenfeld oder in Muri beim Gasthof «Sternen». Abfahrt Station Kirchenfeld um 13.56. Ankunft in Muri 14.07. Anschliessend an die Uebung Zvieri in Muri zirka 16.30. Bei zweifelhafter Witterung gibt Tel. Nr. 11 Auskunft, ob die Uebung stattfindet oder auf wann sie verschoben wird. Wer den Jahresbeitrag pro 1944 von Fr. 4.50 noch nicht bezahlt hat, möchte diesen in den nächsten Tagen auf Postcheckkonto III 10848 einbezahlen.

Biberist. S.-V. Uebung: Montag, 3. Juli. Bei schönem Wetter Sammlung Rest. Bütikofer, Oberbiberist, sonst im Lokal.

Biel. S.-V. Ausstehende Beiträge pro 1944 (Fr. 4.50) sind spätestens bis 15. Juli auf Postcheckkonto IVa 4178 einzuzahlen. Später erfolgt Nachnahme. Beeilen Sie sich, für den Ausflug aufs Eggishorn bei Frl. Marfurt einschreiben zu lassen. Für das Turnfest vom 15./16. Juli werden 8—10 Samariterinnen oder Samariter benötigt. Wir bitten, sich bis Montag, 3. Juli, bei der Präsidentin anzumelden.

Bienne. S. d. S. Les cotisations de 1944 (fr. 4.50) non payées sont à verser au compte postal IVa 4178 jusqu'au 15 juillet. Plus tard, il sera pris remboursement. Pour la course à l'Eggishorn, hâtez-vous de vous faire inscrire chez Mlle Marfurt. Pour la fête de gymnastique des 15/16 juillet il nous faut 8 à 10 samaritaines ou samaritains. Prière de s'inscrire auprès de la présidente jusqu'à lundi, 3 juillet.

Bolligen. S.-V. Feldübung: Sonntag, 2. Juli, in den Steinbrüchen Ostermundigen. Ankunft der Sektion Bern-Nordquartier 8.07 am Bahnhof. Sammlung 8.45 beim «Waldheim» Ostermundigenberg. Die Leitung dieser lehrreichen Uebung übernimmt Frl. Cherpillod, Bern. Aerztliche Kritiken und Ratschläge werden diese Uebung, welche kurz vor Mittag abgeschlossen wird, bereichern. Mittagessen nach Wunsch, zu Hause, aus dem Rucksack, oder im «Waldheim». Daselbst ist Suppe, Wurst, Restbrot etc. erhältlich. Anmeldung vor Uebungsbeginn kann noch berücksichtigt werden. Am Nachmittag gemeinsamer Waldspaziergang nach Gümligen. Pflege echter Kameradschaft der beiden Sektionen. Einziger Ausflug in diesem Jahre. Nur bei Regenwetter ist eine Verschiebung vorgesehen. Montag, 3. Juli: Uebung im Sekundarschulhaus in Bolligen.

Bonstetten. S.-V. Uebung: Montag, 3. Juli, 20.30, im Arbeitsschulzimmer. Reisebesprechung.

Davos. S.-V. Versammlung, 3. Juli, 20.15, im Eisbahnrestaurant. Wichtige Mitteilungen. Wird als Monatsübung angerechnet.

Derendingen. S.-V. Monatsübung: Mittwoch, 5. Juli, 20.15, im Schulhaus. Bei schönem Wetter im Freien.

Dietfurt-Bütschwil. S.-V. Uebung: Montag, 3. Juli, 20.00, beim Realschulhaus Bütschwil. Bahrenkenntnis. Anschliessend Besprechung der Ausflugsfrage.

Dietikon. S.-V. Monatsübung: Mittwoch, 5. Juli, 20.00, im «Ochsen». Voranzeige. Die Halbjahresversammlung ist auf Mittwoch, 12. Juli, 20.00, im «Ochsen» festgesetzt.. Bitte diesen Abend zu reservieren.

Dietlikon. S.-V. Monatsübung: Mittwoch, 5. Juli. Sammlung 19.45 beim Schulhaus Wangen. Der geplante Ausflug ins Glarnerland findet am 8./9. Juli statt. Wir verweisen im übrigen auf das Zirkular und bitten, die Anmeldefrist prompt einzuhalten. Die Reisekosten (Bahn, Uebernachten, Morgen- und Nachtessen) betragen Fr. 13.50 und ist dieser Betrag mit der Anmeldung zu bezahlen.